

Date de convocation
24 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu
7 avril 2022
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, H. BEAUCULAT, C. BERDUCQ, G. CAMY, V. LABORDE, R. CARDY, M-C. LALANNE, P-H. NAU-HENDEL, L. POUTS SAINT GERME, M. PULVINET, C. CHUBURU.

A donné pouvoir : Mme B.LORRY à V. LABORDE.

Etait absente : A-L.POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etaient également présents : Vincent PICARD, conseiller suppléant, Sandra LAPIQUE, secrétaire de mairie.

DELIBERATIONS

Compte de gestion 2021 dressé par M. BREMBILLA:

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif 2021 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BAGET Bernard, délibérant sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2021 dressé par M. Marc DUFAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	902 242.66 €
	Réalisé :	574 719.72 €
Recettes	Prévu :	659 331.00 €
	Réalisé :	730 182.80 €

Investissement

Dépenses	Prévu :	266 482.82 €
	Réalisé :	206 151.33 €
	<i>Reste à réaliser :</i>	0 €
Recettes	Prévu :	376 101.70 €
	Réalisé :	192 865.00 €

Résultat de clôture

Fonctionnement :	155 463.08 €
Investissement :	- 13 286.33 €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats du compte administratif 2021:

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	155 463.08 €
- un excédent reporté de :	242 911.82 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	398 374.90 €
- un déficit d'investissement de :	122 905.21 €
Soit un besoin de financement de :	122 905.21 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	398 374.90 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	122 905.21 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	275 469.69 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	122 905.21 €

Fixation des taux des impôts locaux pour 2022:

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de 358 041€ est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget. Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il propose donc d'augmenter les taux d'imposition de 1 % pour le foncier bâti selon le tableau ci-dessous :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	1 359 000€	25.20%	342 468€
Foncier non bâti	37 900€	41.09%	15 573€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux des impôts locaux ci-dessus.

Subventions aux associations :

Article		Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Subvention	ASS CARL EINSTEIN	25,00
	Subvention	ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	500,00
	Subvention	BOEIL BEZING SPORT ET CULTURE	2 000,00
	Subvention	CLUB AINES RURAUX	500,00
	Subvention	COMITE DE JUMELAGE DE BOEIL BEZING	200,00
	Subvention	COMITE DES FETES BOEIL BEZING	1 300,00
	Subvention	COMITE DES FETES BOEIL BEZING CITY STADE	3650,00
	Subvention	FC LA RIBERE	3 900,00
	Subvention	GROUPEMENT DES CHASSEURS DE LA RIBERE	155,00
	Pro.Ped 2022-2023	OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE	1 800,00
657362	Dotation CCAS	CCAS Boeil-Bezing	1600,00

Le Maire présente au Conseil Municipal les subventions qui pourraient être allouées aux associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE les subventions présentées.

Budget 2022:

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 662 072.83 € (avec le 001)

Recettes : 662 072.83 €

Fonctionnement

Dépenses : 951 249.69 €

Recettes : 951 249.69 € (avec le 002)

Etat récapitulatif des indemnités annuelles des élus :

Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du document établi, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2021.

Convention d'adhésion à la prestation conseil et organisation ressources humaines du CDG64 :

Le Maire expose aux membres du Conseil que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives, parmi lesquelles le conseil en organisation. À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de Conseil en organisation et ressources humaines. Il propose l'adhésion à la convention Conseil en organisation et ressources humaines proposée par le Centre de Gestion à compter du 11 avril 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette convention.

Acquisition parcelles indivision LANNE-COURADES rue des Prairies :

Le Maire expose au Conseil Municipal que les consorts LANNE COURADES ont procédé au réaménagement de leur propriété sise rue des Prairies, afin d'en détacher des lots à bâtir. La commune a profité de cette opération en proposant l'acquisition d'une bande de terrain cadastrée B 1245, B 1690 à 1693, en vue de l'élargissement de la voie communale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts LANNE COURADES, à titre gratuit.

Recrutement contrat CUI-PEC :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion – Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) à compter du 1^{er} mai 2022 afin d'exercer des missions d'agent technique : entretien des espaces verts, voiries, bâtiment communaux. Le temps de travail serait fixé à 30 heures par semaine. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour le recrutement d'un agent en CUI-PEC pour une durée de 12 mois.

A Boeil-Bezing, le 7 avril 2022.

Le Maire,

Marc DUFAU

